



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

La Roque d'Anthéron, le 3 août 2016

Madame Eliane LAUGIER
Présidente
Association FCPE Collège Louis Philibert

Réf. à rappeler : JPS/MM/16- 1033
fcpecollegelp@orange.fr

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courriel du 24 juillet dernier au sujet des transports entre la Roque d'Anthéron et le collège Louis Philibert et vous en remercie.

La Direction des Transports de la Métropole Aix-Marseille Provence a préparé les transports de la rentrée avec beaucoup d'attention, en collaboration avec les services de la Ville de la Roque d'Anthéron et la Direction du Collège Louis Philibert.

Je vous informe tout d'abord que les trajets de 7h30, 8h30, 16h00 et 17h00 sont maintenus.

Concernant les trajets de 7h30, j'attire votre attention sur une innovation que nous expérimentons dès cette rentrée.

En effet, certaines difficultés organisationnelles ont été rencontrées cette année, en raison d'une répartition parfois inadaptée des élèves dans les 4 véhicules réalisant le parcours entre la Roque d'Anthéron et le collège. Cette nouvelle organisation consiste en la "réservation" des cars par quartier de départ :

- un car prendra en charge les enfants du Grand Clos, pour les transporter directement au collège sans autre arrêt sur la Roque (un arrêt à Saint-Christophe),
- deux cars prendront en charge les enfants aux arrêts "Salle des fêtes" et "Trou de Magnan" et les transporteront directement au collège,
- un car prendra en charge les enfants de "la Jacourette" et de "la Baume" et les transporteront directement au collège.

Cette nouvelle organisation, basée sur la localisation du domicile des enfants inscrits sur ce service scolaire, sera pour l'instant appliquée exclusivement sur les trajets de 7h30, et doit permettre de répartir au mieux les enfants afin de ne plus exploiter de véhicules surchargés pendant que d'autres disposent de nombreuses places disponibles.

De plus, votre demande de mise en place d'un trajet complémentaire le mercredi à 11h30 a été examinée. Compte tenu des contraintes budgétaires encadrant les actions impliquant un coût supplémentaire, cette opération n'est pas envisageable pour l'instant. En revanche, j'ai demandé aux services de la Direction des Transports d'étudier,

.../...

à moyens constants, la faisabilité d'avancement de l'un des trois départs actuellement mis en place à 12h35. Cette opération ne pourra être construite qu'après stabilisation des effectifs et en parfaite connaissance du nombre d'élèves sortant à 11h30. Dans l'hypothèse où les effectifs seraient suffisants pour qu'un car soit réservé à cette sortie, il sera alors indispensable que ces élèves respectent strictement leur affectation à ce car pour que les deux autres cars partant à 12h35 ne soient pas immédiatement en sureffectif. Cette hypothèse sera donc examinée après la rentrée.

Enfin, la sécurité dans ces transports scolaires a fait l'objet d'une attention particulière. Au printemps 2016, le comportement inapproprié de certains élèves dans les cars a fait l'objet de sanctions délivrées par les services de la Métropole Aix-Marseille Provence. Ceux-ci restent mobilisés, aux côtés de la Police Municipale de La Roque d'Anthéron et du personnel de conduite et de contrôle du transporteur, pour afficher une présence importante et imposer le respect des règles de sécurité routière, de respect des personnes et des biens dès le début de cette année scolaire.

J'espère que ces mesures, adaptées aux besoins de transport scolaire des élèves, satisferont leurs familles et permettront des trajets efficaces et sereins.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sincères salutations.



Jean-Pierre SERRUS
Maire de La Roque d'Anthéron
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence